

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	19

CD

Date de la
convocation
24 juillet 2020

Objet de la
délibération

**CREATION
D'UN
CITY PARC
---000---
AUTORISATION
DE
DEPÔT
D'UNE
DECLARATION
PREALABLE
DE
TRAVAUX**

Délibération
Affichée le

- 3 AOUT 2020

Transmise en
Préfecture le

- 3 AOUT 2020

SEANCE DU 30 JUILLET 2020



**DELIBERATION N° 15
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le trente juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ✎ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme MATHIEU Karine.
- ✎ M. ZAMBUJO Alain qui a donné procuration à M. DIAZ Patrick.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire :

- ✎ informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable de travaux en Mairie pour réaliser les travaux d'aménagement du city parc.
- ✎ demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer cette déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le projet d'aménagement du city parc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
- 19 voix pour

AUTORISE le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable de travaux au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200730-DE15-30JUIL2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2020

Amchage : 03/08/2020

